

Les conditions de fin d'été sont de plus en plus souvent chaudes et sèches, mais là on bat tous les records. Même si les années continueront à se suivre et à ne pas se ressembler, il va falloir s'y adapter ou subir. Les cultures en place souffrent, les betteraves déjà virosées comme les colzas en cours de levée. Sur colzas peu développés, on risque des pertes mais les parcelles les plus avancées devraient mieux résister.

Dans certains secteurs toujours très secs on va commencer à espérer de l'eau pour simplement pouvoir implanter les orges d'hiver et les blés ... A l'inverse dans d'autres secteurs qui ont eu un peu d'eau il y a parfois eu de belles levées de repousses et de graminées automnales. Si les conditions du sol le permettent, en profiter pour déchaumer voire refaire un faux semis. Un travail superficiel du sol, peut également détruire des œufs de limaces qui résisteraient au sec en attendant de pluies pour éclore. Un sol motteux permet également de casser les films d'eau et d'ombrer le sol pour limiter son dessèchement tout en offrant des caches pour les auxiliaires qui en ont besoin pour ne pas cuire (araignées, carabes ...)

COLZA

Ravageurs toujours calme

Comme supposé la semaine dernière, le relatif rafraîchissement suivi du temps caniculaire actuel, ont déclenché les premiers vols de grosse altise, qui restent néanmoins modérés. C'est le moment de surveiller les cuvettes jaunes dans lesquelles il faut maintenir le niveau d'eau pour compenser l'évaporation.

La grosse altise se reconnaît facilement à ses pattes en forme de «cuisses de grenouilles». Toutefois la cuvette ne sert que d'indicateur de vols. Le risque s'apprécie en effet au vu du nombre de plantes touchées et de l'intensité des morsures, de la levée jusqu'au stade 3 feuilles. Le seuil indicatif est de 80 % de pieds touchés et 25% de la surface foliaire détruite. Attention : une majorité des grosses altises du colza présentent des résistances aux pyrèthrinoides

Les conditions bloquent bien entendu l'activité des limaces. A surveiller au retour de pluies tant espérées, sur les parcelles les moins développées jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Contrôle des repousses de céréales toujours d'actualité

C'est toujours d'actualité, bien que les conditions d'applications des antigaminées ne soient pas idéales. Privilégier les applications en fin de nuit.

Les repousses de céréales qui ne semblent pas avoir très soif, sont en concurrence pour l'eau et d'autant plus cette année. Cinq à dix repousses de céréales par mètre carré commencent à avoir un impact. On y est d'autant plus vite à l'emplacement des andains. Si des levées sont encore en cours, on peut essayer de tricher un peu en différent légèrement le traitement pour tenter de contrôler un maximum de levées, et en espérant de meilleures conditions pour des applications moins stressantes, plus sélectives et plus efficaces tout en n'ayant pas besoin de ré-intervenir avant le prochain Kerb ou autre.

Vous pouvez utiliser un antigaminée spécifique sur les repousses, mais tant qu'à faire autant contrôler les graminées sauvages qui peuvent être déjà levées. Dans ce cas utiliser par exemple Centurion 240 EC à 0,4 L/ha associé à 1 L/ha d'huile Actirob.

En absence de graminées sauvages potentiellement résistantes, on peut utiliser une solution type Fusilade Max à 0,75 L/ha associée à 1 L/ha d'huile Actirob car les repousses de céréales ne présentent pas de problème de résistance aux fops-dimes.

Sur les parcelles semées à 45 le message précédent concernant le désherbage mécanique reste particulièrement d'actualité en conditions sèches.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 15 septembre 2020 (BSV G.C. N°31), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.